

législation ; mais si la somme de \$141,000, qui a été payée pour indemnité sessionnelle en sus de l'indemnité ordinaire, et qui était une dépense exceptionnelle est déduite de celle de 1886, on verra qu'il y a réellement eu une augmentation de \$80,524 en 1887, occasionnée par les élections générales. Il y a eu une légère différence dans les sommes dépensées pour le gouvernement civil. Les principaux changements sont une augmentation de \$14,339 dans le département des Postes, de \$15,156 dans le département du Secrétaire d'Etat et de \$5,780 dans celui des Finances. L'augmentation de la dépense sur les travaux publics était de \$86,764, l'item le plus considérable était de \$83,425 et était pour les havres et rivières. La diminution totale dans les autres dépenses s'élevait à \$401,455. La dépense pour les fermes expérimentales s'élevait à \$91,544. La dépense exceptionnelle pour le recensement du Manitoba et l'exposition coloniale a été de \$117,693.

178. A l'exception des travaux publics et de petits revenus, il y a eu une augmentation dans les déductions sur le revenu. Les plus considérables étaient pour les chemins de fer et le département des postes, comme les dépenses se rapportant à l' " Acte de tempérance du Canada " peuvent être considérées comme exceptionnelles. Le coût de perception a cependant été un peu moindre qu'en 1887, savoir,— 23.42 par cent du revenu total, comparé avec 23.53 par cent en 1886. Les paiements faits en 1886 pour la rébellion du Nord-Ouest s'élevaient à \$3,177,220. Pour ceux qui ont été faits en 1887, voir par. 181.

179. Il y a eu une diminution de \$1,294,716 dans le montant des subsides payés aux chemins de fer et autorisés par le parlement. Le montant total qui a été payé est de \$1,406,533 et a été réparti comme suit :—

Déductions sur le revenu.

Subsides aux chemins de fer